



Association AES St-Martin,
place du Village 1, CP 26, 1609 St-Martin
aes.stmartin@gmail.com

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Les parents remplissent ce formulaire et le transmettent à la structure pour attestation par le secrétariat communal.

La classe de tarif ainsi déterminée permet de calculer la subvention à laquelle ils ont droit.

Nom de l'enfant : Date de naissance :

Prénom de l'enfant :

Représentant légal :

(pour contacts)

No tél. privé :

No tél. prof :

Autre personne
contribuant aux frais
du ménage (concubin/e)

Rue :

NPA Localité :

Selon le/s dernier/s avis de taxation en notre possession, le tarif suivant sera appliqué :	Tarifs de l'AES, dès août 2017						
	Revenu annuel brut*			Tarif horaire			
	Barème	Tranches		Parents, CHF	%	Commune, CHF	%
NB Ce tableau ne tient pas compte de la subvention Etat-Employeur octroyée aux enfants en âge d'école infantine (1H et 2H)	A	SFr. -	SFr. 30 000.00	2.5	33%	5.0	67%
	B	SFr. 30 001.00	SFr. 40 000.00	3.0	40%	4.5	60%
	C	SFr. 40 001.00	SFr. 50 000.00	3.5	47%	4.0	53%
	D	SFr. 50 001.00	SFr. 60 000.00	4.0	53%	3.5	47%
	E	SFr. 60 001.00	SFr. 70 000.00	4.5	60%	3.0	40%
	F	SFr. 70 001.00	SFr. 80 000.00	5.0	67%	2.5	33%
	G	SFr. 80 001.00	SFr. 90 000.00	5.5	73%	2.0	27%
	H	SFr. 90 001.00	SFr. 100 000.00	6.0	80%	1.5	20%
	I	SFr. 100 001.00	SFr. 110 000.00	6.5	87%	1.0	13%
	J	SFr. 110 001.00	SFr. 120 000.00	7.0	93%	0.5	7%
	K	SFr. 120 001.00	+	7.5	100%	0.0	0%

*Base de calcul : revenus bruts cumulés du ménage : avis de taxation pts 1.11 à 3.57.

Déductions : pensions alimentaires versées.

Sceau de la commune :

Signature boursière communale :

Date :